

Règlement du ChocoTrail d'Hardricourt

Article 1 - ORGANISATION

La 11^{ème} édition du Chocotrail d'Hardricourt est organisée les **samedi 6 et dimanche 7 décembre 2025** par l'association « Le Trinosaure Club Les Mureaux », représentée par son responsable légal : M. Guillaume FREULON, Président du Trinosaure club.

Pourquoi CHOCO TRAIL ?

CHOCO, comme CHOCOLAT dont la société CALLEBAUT BARRY implantée à Hardricourt est le premier fabricant européen de Chocolat.

Article 2 - PARCOURS

Courses et marche au programme :

Le samedi après-midi, 3 courses enfants, une marche et une course nocturne

Les départs et arrivées des courses enfants seront situés sur la commune d'Hardricourt, dans le parc du château.

- Course de 3 km pour les enfants de 12 ans révolus et moins de 16 ans
- Course de 1.5 km pour les enfants de 9 ans révolus et moins de 12 ans
- Course de 1 km pour les enfants de 6 ans révolus à moins de 9 ans

Le départ et l'arrivée de la marche seront situés au niveau du gymnase d'Hardricourt, chemin des gloriettes. Le parcours de la marche reprend le parcours des courses adulte du lendemain (8 km et 13 km).

Le trail nocturne de 12 km est ouvert aux coureurs de 16 ans et plus

Le dimanche matin, 4 courses adultes

Les départs des courses adultes seront donnés sur la commune d'Hardricourt, au niveau de la mairie

- Parcours d'environ 42 km, ouvert aux coureurs expérimentés de 18 ans et plus
- Parcours d'environ 24 km, ouvert aux coureurs de 18 ans et plus
- Parcours d'environ 13 km, ouvert aux coureurs de 16 ans et plus
- Parcours d'environ 8 km, ouvert aux coureurs de 16 ans et plus

L'arrivée des courses est située au niveau du gymnase d'Hardricourt, chemin des gloriottes.

Encadrement des courses

Un VTT ouvreuse sera positionné à l'avant de chaque course

Les derniers coureurs de chaque course seront suivis par un V.T.T balai, dont le rôle sera d'annoncer le dernier de chaque course aux signaleurs. (cf. Article 4)

Les signaleurs

Les signaleurs sont des bénévoles majeurs, positionnés sur différents endroits de la course pour guider les coureurs, pour assurer le franchissement des routes ouvertes à la circulation, et pour prévenir en cas d'un accident corporel affectant un participant.

Les signaleurs positionnés sur la voie publique devront obligatoirement être titulaires d'un permis de conduire en règle.

Certains V.T.T mobiles serviront aussi de signaleurs et évolueront dans les zones pauvres en signaleurs fixes et les zones ayant une perte de réseau de télécommunication.

Le balisage

L'organisation tient à préciser que dans la tradition des « Trail », le balisage sera effectué par :

1. **Une signalétique verticale** (obligatoire en cas de neige).
Essentiellement constituée par des piquets reprenant la couleur de la course dont ils assurent le balisage et de quelques flèches indiquant les bifurcations ou les jonctions des parcours.
2. **Une signalétique horizontale** constituée de marquages au sol (flèches ou autres indications).

Ceci implique de la part des concurrents une certaine vigilance vis-à-vis de ce balisage.

Chaque parcours sera balisé par une couleur différente (par exemple et sous réserve de modification : le 8 km en vert, le 13 km en jaune, le 24 km en rouge, et le 42 km en bleu). Chaque portion de parcours commune à plusieurs trails comportera plusieurs marquages, aux couleurs correspondantes.

Attention !

Les panneaux comportant des chiffres ne sont en aucun cas des panneaux indiquant des kilomètres, ce sont des points de contrôle (PC) et de repérage pour la sécurité.

Toute localisation d'un incident quel qu'il soit pourra être communiqué aux signaleurs fixes ou à un signaleur mobile sur V.T.T en précisant la proximité d'un numéro de PC.

Tous les signaleurs seront munis d'un téléphone portable.

Erreurs de parcours

En cas de sortie du parcours, le ou les coureurs devront retrouver celui-ci par leurs propres moyens. Ceci fait partie de la course !

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable du temps perdu par un coureur égaré. Il ne sera procédé à aucun rattrapage de temps.

Modification des parcours

Les parcours figurant sur le site ne sont en aucun cas conventionnels et des modifications de parcours pourront intervenir sans préavis pour des raisons essentiellement de sécurité.

Les parcours officiels seront affichés sur le site d'accueil des coureurs.

Propreté

Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la course.

L'organisation tient particulièrement à ce que le parcours reste propre à l'issue de la course.

Chaque coureur devra porter sur lui ses détritiques, qu'il pourra déposer aux postes de ravitaillements mis en place ou à l'arrivée.

Tout coureur surpris à jeter ses emballages, tubes de gel ou tout autre déchet sur le parcours et refusant de les ramasser sera averti et disqualifié à l'arrivée : le numéro de son dossard sera relevé et l'infraction lui sera spécifiée par un signaleur fixe ou un VTT mobile qui notera l'endroit.

Certains coureurs porteront des maillots spécifiques d'ambassadeurs du Choco Trail, ils seront là pour être irréprochables et pour valoriser les valeurs et l'éthique du trail comme sport de pleine nature.

Les décisions des signaleurs ou des ambassadeurs seront sans appel.

Les zones de départ et d'arrivée sont positionnées dans des zones urbaines. L'organisation mettra à disposition des coureurs des installations mobiles pour soulager leurs besoins naturels. Une vigilance particulière sera mise en place vis-à-vis du respect de ces consignes de bienséance.

Sécurité

Les rares parties bitumées (traversées de villages) ne sont pas fermées à la circulation. Les coureurs doivent donc respecter le code de la route comme n'importe quel piéton et les signaleurs vous indiqueront de quel côté de la route évoluer.

Des bénévoles sont toutefois positionnés à chaque intersection importante afin d'indiquer aux coureurs si le passage est libre ou non. Chaque coureur s'engage à respecter les consignes des signaleurs, des VTT mobiles et des ambassadeurs.

En cas d'imprévu indépendant de sa volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours.

Une salle de repli chauffée et pouvant contenir 500 personnes est réquisitionnée sur la commune de Oinville face à la Mairie.

Article 3 - Inscriptions

Le ChocoTrail propose plusieurs épreuves :

- Le samedi : course enfants de 1 km, 1.5 km et 3 km, marche de 8 km ou 13 km et trail nocturne de 12 km
- Le dimanche : course populaire de 8 km, course nature de 13 km et trails de 24 km et 42 km.

Les inscriptions se font exclusivement sur internet, avec paiement sécurisé par carte bancaire.

Remboursement et annulation : Les remboursements auront lieu uniquement sur justificatifs médicaux et par e-mail. La demande d'annulation sera prise en compte en cas d'accident ou de maladie grave du coureur.

Conditions :

- remboursement de 100% des frais d'inscriptions jusqu'au 15/09/2025 inclus
- remboursement de 50% des frais d'inscriptions jusqu'au 17/11/2025 inclus
- aucun remboursement possible au-delà du 18/11/2025

Aux frais d'inscriptions s'ajoutent les frais de dossier indiqués sur la plateforme d'inscription. Aucun remboursement des frais de dossier ou bancaires ne sera possible, quelle que soit la période de remboursement ou d'annulation.

Article 4 - TEMPS LIMITE DE COURSE

Des temps limites de course seront appliqués. Tout coureur arrivant en dehors de ces barrières horaires sera mis hors course par les signaleurs mobiles.

Les suiveurs VTT avertiront alors le dernier coureur étant passé sous cette limite horaire et son dossard lui sera retiré.

Le balisage ne sera plus garanti après la fermeture de la course.

Un véhicule sera à disposition au niveau de chaque ravitaillement pour ramener sur le site d'arrivée les coureurs ayant abandonné.

De plus, les coureurs du 24 km et du 42 km pourront être réorientés sur des parcours de repli, plus courts, en fonction des barrières horaires. Le cas échéant, le coureur gardera son dossard mais ne sera pas classé.

Article 5 – ASSURANCES

L'épreuve est ouverte aux licenciés et aux non licenciés.

Aptitude sportive

Tout athlète non licencié FFA ni FFTRI doit joindre à l'inscription un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, ou une [attestation PPS](#) datant de moins de 3 mois au jour de l'épreuve.

Pour les mineurs, le certificat médical et la licence seront acceptés, mais le [questionnaire médical suivant](#) suffit.

La non présentation d'un justificatif valable rendra impossible le retrait du dossard du participant concerné, qui ne pourra par conséquent pas participer à l'épreuve. Pour les licenciés, la présentation d'une copie de la licence est obligatoire, soit au moment de l'inscription en ligne, soit lors du retrait du dossard.

Responsabilités

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. En prenant le départ, chaque concurrent doit être assuré en responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve.

Les participants mineurs devront présenter une autorisation parentale (sauf pour la randonnée)

Les effets personnels entreposés dans le gymnase par les coureurs ne seront couverts par aucune assurance. Il n'a pas été prévu la mise en œuvre d'une consigne pour des raisons de sécurité. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 6 – ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent leur semblant inapte à poursuivre l'épreuve. Il est bien entendu que l'épreuve se déroulant en milieu naturel, le temps d'intervention des premiers secours peut être relativement long, la progression des secours ne pouvant se faire, à certains endroits, qu'à pied.

Article 7 - RAVITAILLEMENTS

Trois points de ravitaillement seront disponibles sur les parcours :

- à Oinville-sur-Montcient pour les parcours du 24 km et du 42 km (au KM 7), solide et liquide (eau et boissons sucrées)
- à Mezy, pour les parcours du 13 (au KM 5) et 24 km (au KM 16) et du 42 km (au KM 34), solide et liquide (eau et boissons sucrées)
- à Jambville pour le parcours du 42 km (au KM 16), solide et liquide (eau et boissons sucrées)

Il est tout à fait autorisé et fortement conseillé de prévoir votre propre ravitaillement liquide et solide pour être autonome.

Attention, aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.

Le ravitaillement d'arrivée sera distribué dans le gymnase d'Hardricourt.

Article 8 - CLASSEMENT

Les épreuves de 24 km et 42 km sont ouvertes à tous les coureurs licenciés ou non, âgés de 18 ans et plus. Les épreuves de 13 km et 8 km sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, âgés de 16 ans et plus.

La remise des prix aura lieu consécutivement à l'arrivée, à partir de 12h00, sur le podium situé dans le gymnase d'Hardricourt. Aucun coureur ne pourra être classé sans dossard.

Article 9 – DROIT A L'IMAGE

Par sa participation au Chocotrail d'Hardricourt, chaque concurrent autorise expressément Le Trinosau Club (organisateur) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Sauf avis contraire formulé par écrit auprès « du Trinosau Club des Mureaux », chaque participant autorise l'organisation Chocotrail d'Hardricourt à mettre en ligne sur son site toute vidéo ou photo de la course qui serait postée sur un média personnel.

Article 10 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données personnelles vous concernant, en faisant une demande écrite au « Trinosau Club des Mureaux », 2 Rue Hubert Mouchel 78130, Les Mureaux – France.

Article 11 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. La COVID-19 n'est pas considérée comme un cas de force majeure.

Article 12 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Dès lors qu'un participant règle son inscription il reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Article 13 – MESURES DE SECURITE EXCEPTIONNELLES

Dispositif de sécurité du CHOCOTRIL

Adaptation de la sécurité de l'épreuve au Plan VIGIPIRATE

Site de retrait des dossards – Salle 1901

Le retrait des dossards se fera dans la salle 1901 d'Hardricourt, rue Guillaume de Beaumont.

Une pièce d'identité (carte d'identité, permis ou licence FFA ou FFTri) sera exigée pour le retrait du dossard.

Les copies papier et supports numériques sur smart phone sont autorisés.

Site accueil – Gymnase des Gloriettes

L'accueil du Chocotrail est établi dans un gymnase fermé et clos sur les hauteurs de la commune d'Hardricourt (rue des Gloriettes)

Le gymnase est situé en bordure des champs. Pour s'y rendre il faut traverser toute la commune d'Hardricourt.

Le site du gymnase est entièrement clos par une clôture grillagée et comporte deux portails.

Un seul portail sera ouvert pour les entrées et sorties des concurrents.

L'autre sera ouvert pour gérer la fin de course des compétiteurs.

Dans le gymnase seront traités :

- Les ravitaillements d'arrivée
- Les soins
- La remise des prix

Salle dédiée à l'organisation

Dans une salle attenante nous organiserons le repas des bénévoles en fin de compétition après démontage du site.

Service de consigne

Un service de consigne est prévu, permettant aux participants de leurs effets personnels au départ et de les récupérer à l'arrivée.

Accès sécurisés

Les accès seront filtrés.

Une fouille visuelle du contenu des sacs sera effectuée par des agents de sécurité professionnels. Ces agents de sécurité agiront aidés par des signaleurs bénévoles de l'Organisation.

Le site sera gardé dans la nuit du samedi au dimanche par un Maître-chien pour éviter toute intrusion nocturne.

Zone d'arrivée

La zone d'arrivée sera située juste devant le gymnase, rue des Gloriettes et les coureurs se dirigeront ensuite directement dans l'enceinte extérieure et clôturée du gymnase.

Le but étant d'éviter tout regroupement extérieur sur la rue des Gloriette.

Sécurité de la rue des Gloriettes :

Aucune voiture ne pourra accéder ni stationner rue des

Gloriettes. Aucun match de football ne sera programmé le jour de

l'épreuve.

Des véhicules anti-intrusion de véhicule bélier seront placés des 2 côtés.

Le petit parking situé côté cimetière servira uniquement pour le positionnement des véhicules de secours et sera dédié aux véhicules de l'organisation.

Un signaleur en contrôlera les accès.

L'accès sera autorisé uniquement pour une liste de véhicules précis.

Aucune tente ne sera montée sur la rue

Parkings compétiteurs

Il ne sera pas possible de se rendre à moins de 1500 m du Gymnase.

Les parkings satellites gratuits seront ouverts et certaines zones de parking autorisées dans la commune d'Hardricourt.

L'accès par Mezy sera fermé chemin de Mezy. Les arrêtés municipaux seront pris en conséquence. Les compétiteurs rejoindront donc la zone d'accueil à pied.

La zone de départ

La zone de départ des 4 courses adultes sera située rue de la Chesnaye, face à la mairie, avec une arche gonflable en travers de la rue

La zone de départ aura donc une durée de vie éphémère pour chaque départ des 3 courses adultes

La distribution des dossards se fera à proximité du départ, dans l'Espace 1901. Elle sera possible dès la veille de la course et jusqu'à 30 minutes du départ.

Les coureurs recevront les dernières consignes sur la zone de départ

Zone de départ des courses enfants

Seules les courses enfants partiront et arriveront dans le parc du château.

Les enfants s'échaufferont dans l'enceinte du parc et seront ensuite regroupés sur la zone de départ qui servira aussi de zone d'arrivée.